

# Finances informations



FÉDÉRATION  
DES FINANCES

N°164

ISSN : 0292-8876

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)

## « DOSSIER : ÉLECTIONS BANQUE DE FRANCE »



1<sup>er</sup> trimestre  
Février  
2023

## **Changement d'adresse Pour ne pas rompre le fil de l'actualité fédérale**



**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse complète :**

**A retourner à FO Finances - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris**

## **Et n'oubliez pas**

**Vous bénéficiez de 66 % de déduction  
fiscale ou de crédit d'impôt  
sur le montant global  
de votre cotisation syndicale.**





## Sommaire

Retraites **x**

Bercy **x**

Semi-public **x**

Vie fédérale **x**

Économie-Social **x**

## Une réforme des retraites injuste et injustifiée

Recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, accélération de la réforme « Marisol Touraine » portant à 43 le nombre d'années de cotisations, sont les deux points majeurs du projet de réforme gouvernemental présenté le 10 janvier dernier.

Force Ouvrière a toujours déclaré que si un tel projet voyait le jour, elle le combattrait et si possible dans l'unité syndicale la plus large. C'est donc sans surprise que la riposte s'est engagée dès le 19 janvier, avec un succès indéniable. Deux millions de français ont participé aux quelques 200 manifestations avec des rassemblements historiques dans certaines villes et des taux de grévistes inconnus depuis 2010.

Les agents des directions de Bercy ont largement contribué à cette journée de mobilisation avec un agent sur trois qui a cessé le travail. Les répliques les 31 janvier et 7 février furent tout aussi impressionnantes.

Si pour la Première Ministre, les 64 ans ne sont plus négociables, pour FO, tout comme une grande majorité des salariés, deux ans de plus c'est NON, NON et NON !

Pour mieux faire passer la pilule, le gouvernement a mis sur la table quelques minimes propositions s'agissant de la pénibilité, du travail des seniors ou des carrières longues. Mais ne soyons pas dupes. Toutes ces dispositions pourraient parfaitement être mises en œuvre sans remettre en cause l'âge légal de départ à 62 ans !

Le ministre Dussopt, spécialiste bien connu des agents publics pour ses réformes anti-sociales, estime légitime de demander des efforts aux français. Mais évidemment pas tous, ceux qui travaillent pour sûr, mais pas les actionnaires des sociétés du CAC 40, ni les entreprises aux super profits, ni les détenteurs des grandes fortunes.

De fait, l'effort principal sera supporté par ceux qui auront commencé tôt leur activité, ceux ayant connu des carrières hachées et plus généralement les femmes. Où est la justice sociale ?

Force est de constater que l'objectif principal de cette réforme ne vise pas à sauver le système par répartition qui au demeurant a généré des excédents en 2020 et 2021. En revanche, considérer qu'elle puisse servir de caution vis à vis des instances européennes, à la BCE ou aux pseudos experts économiques n'est pas complètement infondé.

La lutte engagée pour que cette réforme rejoigne les oubliettes de l'histoire sera sans nul longue et exigeante mais elle est indispensable pour sauvegarder nos droits à la retraite et ceux des générations futures.

Rien n'est inéluctable ! Pour preuve, à l'hiver 2019/2020 et grâce à la mobilisation FO, le projet de réforme systémique de la retraite par points est mort dans l'œuf.

Alors puisque seul un combat qui n'est pas engagé est déjà perdu. L'heure est à la mobilisation générale.

Paris, le 10 Février 2023

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PHILIPPE GRASSET

### F.O. - FINANCES INFORMATIONS

FINANCES-INFORMATIONS  
Publication de la Fédération des Finances-FO

Notre site internet : [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)

adresse e-mail : [fo.finances@orange.fr](mailto:fo.finances@orange.fr)

Administration et Rédaction :  
46, rue des Petites-Écuries 75010 Paris

Tél. : 01.42.46.75.20

Directeur de la publication : Philippe GRASSET  
N° Commission Paritaire 0918 S 066 04

Crédit photos : Fédération des Finances,  
FO Hebdo, Freepik, Wikipédia

Conception et impression :  
Chevillon Imprimeur  
26 Bd Kennedy 89100 Sens

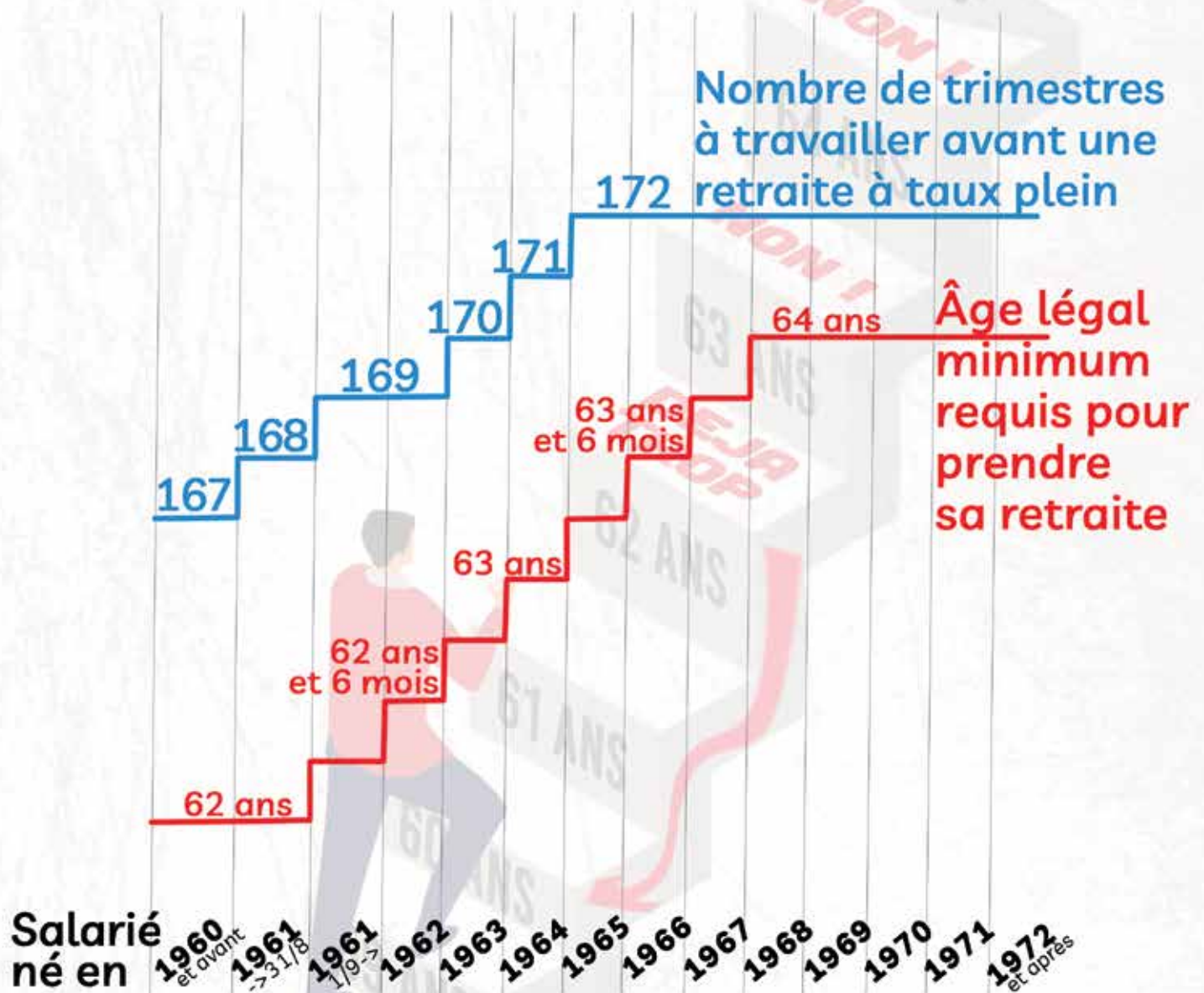
Photos-dessins : FO Finances

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués



# RÉFORME DES RETRAITES

## C'EST NON !



POUR **FO**

C'EST **NON !**

# Les agents des finances manifestent contre la réforme des retraites



# Nouveau reclassement de B en A

## Une anomalie réparée

Le ministère de la fonction publique a publié le 1<sup>er</sup> septembre dernier une nouvelle grille de la catégorie B (décret n°2022-1209 du 31 août 2022).

Présentée au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, où seul FO a voté contre.

Cette nouvelle grille comporte quelques gains indiciaires pour certains échelons, mais surtout elle remet en cause les conditions pour se présenter aux examens professionnels à l'intérieur du corps, voir pour passer dans le corps de catégorie A. Ainsi des agents se voient refuser pour plusieurs années le droit de se présenter à l'examen professionnel, alors qu'avant la parution de ce décret ils étaient éligibles à la promotion. Pour FO Finances, cette situation est inadmissible et doit être réparée.

Pour la présentation à la promotion de B en A, l'ancien décret mentionnait que les agents du 5<sup>e</sup> échelon du 2<sup>e</sup> grade de la catégorie B étaient promouvables. La nouvelle grille indiciaire a fait rétrograder ces agents au 4<sup>e</sup> échelon en conservant leur indice (encore heureux). Conséquence, sans changement des

conditions d'accès au corps de catégorie A, tous les agents dans cette situation auraient été exclus de la possibilité de se présenter à une promotion au titre de l'année 2023.

Un projet de décret, qui corrige cette anomalie, a été présenté au CTM Ministériel d'octobre 2022.

FO Finances a voté pour cette modification du décret, rétablissant les agents dans leurs droits, mais en soulignant qu'il subsistait d'autres anomalies nuisant aux agents de catégorie B.

Le décret n°2022-1579 adaptant les modalités de classement des fonctionnaires de catégorie B nommés dans le corps de catégorie A relevant des ministères économiques et financiers a été publié le 17 décembre 2022 au Journal Officiel.



Situation dans le 2 <sup>e</sup> grade du corps ou du cadre d'emplois de catégorie B	Situation dans le grade d'attaché économique	
12 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
11 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
10 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
9 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
8 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
7 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
6 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
5 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
4 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
3 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
2 <sup>e</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté

Situation dans le 2 <sup>e</sup> grade du corps ou du cadre d'emplois de catégorie B	Situation dans le grade d'ingénieur	
12 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
11 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
10 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
9 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
8 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
7 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
6 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
5 <sup>e</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
4 <sup>e</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
3 <sup>e</sup> échelon	1 <sup>er</sup> échelon	Sans ancienneté
2 <sup>e</sup> échelon	1 <sup>er</sup> échelon	Sans ancienneté
1 <sup>er</sup> échelon	1 <sup>er</sup> échelon	Sans ancienneté

Situation dans le 2 <sup>e</sup> grade du corps ou du cadre d'emplois de catégorie B	Situation dans le grade d'inspecteur des Finances Publiques	
12 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
11 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
10 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
9 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
8 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
7 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
6 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
5 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
4 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
3 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
2 <sup>e</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté

Situation dans le 2 <sup>e</sup> grade du corps ou du cadre d'emplois de catégorie B	Situation dans le grade d'inspecteur*	
12 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
11 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
10 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
9 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
8 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
7 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
6 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
5 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
4 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
3 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
2 <sup>e</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté

Situation dans le 2 <sup>e</sup> grade du corps ou du cadre d'emplois de catégorie B	Situation dans le grade d'attaché du corps des attachés statisticiens de l'INSEE	
12 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
11 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
10 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
9 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
8 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
7 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
6 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
5 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
4 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
3 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté
2 <sup>e</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Ancienneté acquise
1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	Sans ancienneté

# Service Commun des Laboratoires

## Un avenir en suspens

Après plusieurs mois d'attente, les agents du Service Commun des Laboratoires ont pris connaissance du rapport du Conseil Général de l'Économie, consacré à une mission préparatoire au projet de transformation du service.

Commandé par les deux directions de tutelle, la DGCCRF et la DGDDI, ainsi que par le Secrétariat Général du ministère, les recommandations des rapporteurs remettent en question la cartographie et les moyens humains du SCL.

**D**ans son exposé, le rapport reprend tour à tour les atouts et faiblesses du Service Commun des Laboratoires, avant de dégager des pistes d'évolutions et de fixer plusieurs scénarios d'avenir.

### Des atouts

Dans une première partie du rapport sont recensés les atouts du SCL et ils sont nombreux :

- La qualité des travaux et de l'expertise du SCL est réaffirmée,
- Il est un acteur essentiel des modalités de contrôle,
- Mobilisable à tout moment, sa réactivité est soulignée,
- Son indépendance et son impartialité sont reconnues,
- Sa visibilité au plan national et européen est forte,
- Son système de management est très intégré.

### Des sujets à améliorer

Dans un second temps, les rapporteurs listent les « faiblesses » ou les points à améliorer dans l'organisation du SCL :

- Des fonctions supports trop centralisées et pas assez mutualisées,
- Un dialogue de gestion difficile avec trois acteurs (DGCCRF, DGDDI, SG),
- Une sous exploitation du matériel,
- Une spécialisation insuffisante,
- Une sous exploitation des données analytiques.

### Analyses sur la sécurité alimentaire en sursis

Le rapport n'a pas pu développer toutes les conséquences du transfert de la mission « sécurité alimentaire » de la DGCCRF vers la DGAL, au vu de la date de la décision tombée à la fin de son exposé, le rapport reprend tour à tour les atouts et faiblesses du Service Commun des Laboratoires, avant de dégager des pistes d'évolutions et de fixer plusieurs scénarios d'avenir.

### Des atouts

Dans une première partie du rapport sont recensés les atouts du SCL et ils sont nombreux :

- La qualité des travaux et de l'expertise du SCL est réaffirmée,
- Il est un acteur essentiel des modalités de contrôle,
- Mobilisable à tout moment, sa réactivité est soulignée,
- Son indépendance et son impartialité sont reconnues,
- Sa visibilité au plan national et européen est forte,
- Son système de management est très intégré.

### Des sujets à améliorer

Dans un second temps, les rapporteurs listent les « faiblesses » ou les points à améliorer dans l'organisation du SCL :

- Des fonctions supports trop centralisées et pas assez mutualisées,
- Un dialogue de gestion difficile avec trois acteurs (DGCCRF, DGDDI, SG),
- Une sous exploitation du matériel,
- Une spécialisation insuffisante,
- Une sous exploitation des données analytiques.

### Analyses sur la sécurité alimentaire en sursis

Le rapport n'a pas pu développer toutes les conséquences du transfert de la mission « sécurité alimentaire » de la DGCCRF vers la DGAL, au vu de la date de la décision tombée à la fin de la mission (fin mai 2022). Toutefois, il aborde brièvement les potentielles conséquences et les options que celui-ci offre dans une nouvelle organisation du service.

Si la DGCCRF plaide pour le maintien des missions d'analyse au SCL, comme d'ailleurs les rapporteurs, l'arbitrage se fera au niveau interministériel. Le passé a prouvé qu'en ce domaine, notre ministère avait rarement le dernier mot. Nous ne demandons qu'à être démenti sur ce point. Pour FO, il est urgent

**Si l'existence du SCL semble confortée, la prudence s'impose, d'une part en raison des arbitrages toujours en cour. D'ores et déjà, la pérennité de certaines structures est compromise, avec toutes les conséquences sociales pour les personnels concernés.**

**Engagée depuis bientôt trois ans et encore reporté de six mois, cette réforme ne peut qu'accroître l'inquiétude des personnels sur leurs missions, leurs emplois et plus généralement leur devenir au SCL.**

**FO reste à leur côtés pour défendre l'avenir du SCL, de ses missions et les agents.**

d'apporter des réponses aux agents sur les conséquences de ce transfert sur l'activité du SCL.

Le rapport identifie également deux autres pistes pour le développement du SCL, l'environnement et l'Europe :

- L'environnement : le SCL travaille déjà pour la Direction Générale de prévention des Risques, il pourrait se développer sur les domaines de l'eau ou de l'air pour le compte de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat.
- L'Europe : le SCL est bien positionné pour être retenu comme installation d'essais de l'Union Européenne dans le cadre du projet de conformité des produits, comme les produits radioélectriques et les jouets.

### Trois scénarios présentés

Le rapport présente trois scénarios d'évolution et quatorze recommandations. Du plus « soft » au plus « hard »

- Scénario « au fil de l'eau », qui met en place les recommandations du rapport mais sans fermer de laboratoires,

- Scénario « efficacité » qui reprend le précédent mais cette fois-ci, en envisageant des fermetures de sites avec à terme une quarantaine de suppressions d'emplois,
- Scénario « développement », qui reprend les deux précédents avec un changement de gouvernance, intégrant la Direction Générale de l'Alimentation et transformation du SCL en Groupement d'Intérêt public.

En novembre dernier, un premier échange a eu lieu avec les trois directions concernées (DGCCRF, DGDDI et SG) et les organisations syndicales du SCL, qui a permis de dégager quelques grandes lignes pour le devenir du Service Commun des Laboratoires.

Le maintien du SCL au sein du MEFSIN est privilégié, tout en concédant que des évolutions nécessaires doivent être mises à l'étude au vu des recommandations du rapport du CGE.

La question du statut juridique du SCL a été également abordée. Si l'option d'un établissement public à caractère industriel et commercial, « EPIC » a été écartée, celle d'un Groupement d'Intérêt public « GIP » reste bien présente, sans à ce stade avoir été avalisée.

### Une cartographie en suspens

Les questionnements et interrogations sont nombreux pour les agents, dont celui de la cartographie d'implantation des différents laboratoires.

Sur ce point central pour les personnels, la direction du SCL a tenu des propos sans ambiguïté sur l'objectif poursuivi : des fermetures de laboratoires sont sur la sellette, même si rien n'est définitivement arrêté, que ce soit l'implantation ou le calendrier.

L'année 2023 devrait à cet égard lever les interrogations, d'autant plus que le rapport du CGE a clairement mentionné la nécessité d'une concentration du nombre de laboratoires, de préférence avec chacun, une ou des spécialisations d'analyses.

Les premières conclusions devraient intervenir mi-2023.



# Élections professionnelles

## FO tire son épingle des scrutins

Les élections professionnelles de décembre 2022 étaient les premières organisées depuis la publication de la loi de transformation de la fonction publique qui consacrait les Comités Sociaux d'Administration en lieu et place des Comités Techniques. Par ailleurs, la nouvelle organisation des CAP par corps constituait un autre axe majeur de changement pour ces scrutins.

Pour la seconde fois dans les directions de Bercy, le vote électronique a été imposé. Il a même été généralisé à toute la fonction publique, mais avec des prestataires différents, ce qui a occasionné des procédures de vote différenciées notamment au sein des directions interministérielles.

De ce fait, il était à craindre que le taux de participation soit une nouvelle fois entamé. D'autant plus, qu'à Bercy des problèmes techniques rencontrés la semaine électorale n'ont pas permis d'accéder au site de vote pendant une journée et demie..

Dans ce contexte, la baisse de participation de 5 points à l'élection du CSA Ministériel est certes significative, mais au final le taux de participation de 68 % s'avère presque inespérée

Autre donnée, qui hélas se répète depuis plus de vingt ans, le corps électoral aux Finances est en régression constante du fait des suppressions d'emplois récurrentes. Cette année ce sont plus de 7000 inscrits de moins qu'au scrutin de 2018.

Au travers d'une campagne de communication soutenue, ponctuée de déplacements au travers toute la France à la rencontre des agents, le secrétariat fédéral s'est engagé pleinement dans la campagne électorale, aux côtés des militants FO locaux qui se sont investis dans ces élections. Qu'ils en soient ici remerciés.

Le résultat s'agissant du CSA ministériel a engendré quelques évolutions dans le paysage syndical ministériel. Les deux premières fédérations : Solidaires et CGT ont perdu respectivement 1,22 et 1,55 points, faisant perdre un siège à la CGT.

Notre fédération a légèrement baissé de 0,44 points, mais conserve ses 3 sièges dans la nouvelle instance. Elle demeure la 3<sup>e</sup> organisation syndicale de Bercy.

L'alliance CFDT/CFTC a progressé et obtenu un siège supplémentaire au CSA, alors que l'alliance UNSA/CGC tout en progressant légèrement conserve son unique siège.

Les résultats pour FO ont été disparates dans les scrutins directionnels, il est tout de même à souligner la progression significative de FO DGFIP et de FO SCL.

Au niveau Fonction publique, non seulement FO conforte sa 1<sup>re</sup> place dans la Fonction Publique d'Etat, mais elle devient la 2<sup>e</sup> force syndicale au niveau du Conseil commun des trois fonctions publiques, au détriment de la CFDT.

**FO Finances remercie très sincèrement tous les agents qui ont, à tous les niveaux, porté leurs suffrages sur les listes de notre organisation. Qu'ils soient assurés que nous mettrons tout en œuvre pour défendre leurs intérêts collectifs et matériels au cours des quatre prochaines années.**

### Résultat de l'Élection au Comité Social Ministériel

	SE	CFDT/ CFTC	CGT	FO	Solid	UNSA/CGC	FGAF	FSU
<b>2022</b>	81 039	15 984	18 227	15 278	23 311	7 569	-	670
<b>%</b>		19,72	22,49	18,85	28,76	9,34	-	0,83
<b>2018</b>	94 809	16 404	22 796	18 292	28 420	7 233	494	1 170
<b>%</b>		17,30	24,04	19,29	29,98	7,63	0,52	1,23

# Élections au CSE de la Banque de France

## Avec FO, un bilan et des perspectives

**Les salariés de la Banque de France sont appelés à voter pour élire leurs représentants dans les différents CSE de l'institution du 6 au 15 mars prochain. Le syndicat FO Banque de France se présente à cette élection fort de son bilan d'action dans la défense des missions, des emplois et des carrières des salariés, mais également avec des revendications fortes, et en tout premier lieu la défense du régime autonome de retraite attaquée par la réforme en cours.**

**A** lors que les dernières élections sociales de 2019 avaient profondément modifié le paysage syndical à la Banque de France en faisant disparaître un de ses syndicats historiques à savoir la CFTC et où FO a pu conserver toute sa légitimité en préservant sa représentativité, depuis 2020, la COVID 19 et la pandémie qu'elle a déclenchée a rebattu totalement les cartes et les relations sociales au sein de notre Institution comme dans toutes les autres entreprises.

### La révolution Télétravail

La mise en place du télétravail qui avait provoqué tant de débats à l'occasion de nos congrès d'Erdeven en 2011 et 2014 a été généralisée et est devenue obligatoire pendant la pandémie pour ceux qui étaient éligibles. Les relations sociales ont totalement été chamboulées et nos collègues n'imaginent même pas, à l'heure actuelle, revenir à la situation existante en février 2020. La Banque de France en profite pour revoir totalement l'organisation de ses implantations en vendant des sites historiques, en les remplaçant par des locaux plus fonctionnels pris en location, en introduisant le concept du « bureau de demain », à savoir que chaque jour, il faudra chercher sa place !

Les principaux sujets abordés au cours de cette mandature reflètent les points forts de notre activité qui ont absorbé la quasi-totalité de notre temps : réorganisation du réseau de caisses, fermeture de GESCCO (comptes du personnel), mis en place d'une prévoyance collective, amélioration de la complémentaire santé, nouvelle stratégie « Construire Ensemble 2024 », etc...

Le syndicat Force Ouvrière s'est imposé au fil du temps et ce, depuis sa création, comme l'un des principaux syndicats réformistes à la Banque de France. **Nous avons toujours œuvré pour aller au bout des négociations et nous faisons en sorte que les accords soumis à signature intègrent nos revendications et correspondent aux attentes et aux souhaits du personnel.** Depuis notre dernier congrès en septembre 2019, certains accords ont été améliorés par des avenants et d'autres ont vu le jour ou ont été renouvelés.

Ainsi ont été signés au cours de cette mandature un certain nombre d'accords ou avenants à des accords tels que : l'accord en faveur des personnes en situation de handicap (2021), l'accord relatif au dispositif de mobilité interne et départ volontaire dans le cadre du plan d'adaptation du réseau des caisses de la Banque de France, l'accord sur la formation et le développement des compétences, l'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (qui intègre des aménagements de fin de carrière), l'accord relatif au dispositif de Couverture de Prévoyance de la Banque de France (décès, incapacité, invalidité) applicable au 1er janvier 2023 en contrepartie de la fermeture des comptes du personnel gérés à la Banque de France, l'accord triennal d'intéressement, et de nombreux avenants à l'accord sur le télétravail inhérents à la crise sanitaire.

### Un pouvoir d'achat en berne

Si nous avons signé l'accord sur les NAO en 2020, il n'en a pas été de même en 2021 et 2022. En effet, la



piètre qualité des négociations de la part du gouvernement de la Banque de France n'a pas permis d'aboutir à des résultats satisfaisants pour le personnel. Pire encore, en 2022 le gouvernement de la Banque a appliqué de manière unilatérale ses décisions avant même de présenter aux organisations syndicales le projet d'accord pour signature. Un déni du dialogue social !

Pourtant ce dialogue peut parfois apporter de bons résultats. Ce fut le cas lors de la crise sanitaire où toutes les parties ont réussi à s'accorder. Des rendez-vous hebdomadaires avec les services de la DGRH ont pu démontrer que lorsque les discussions sont de bonne qualité et de bonne foi, il est possible d'aboutir à un consensus permettant entre autre d'améliorer l'accord sur le télétravail par divers avenants, protéger les personnels qui n'avaient pas la possibilité d'exercer leur activité à distance (fabrication des billets, activités des caisses, ...). Tout au long de cet épisode, la Banque a fourni à son personnel des kits (masques, gel hydroalcoolique, lingettes) ainsi qu'un espace dédié au COVID dans l'intranet répondant à toutes les questions légitimes.

Malgré une mobilisation sans faille des agents de Poitiers relayée par tout le personnel, le gouverneur de la Banque de France a décidé, pour des raisons de coût et d'obsolescence applicative, de

fermer le service qui gérait les comptes du personnel. En contrepartie, une prévoyance obligatoire, prise en charge intégralement par l'employeur, a été mise en place et débutera en ce début d'année 2023. C'était une demande de longue date portée par FO.

### Un réseau toujours plus resserré

Au cours de ce mandat, un sujet important a également été l'objet de longues et intenses négociations : le plan de restructuration du réseau des caisses. Pourtant au cœur de l'activité régalienne, le nombre d'implantations n'a cessé de diminuer au cours des 40 dernières années passant de 211 à 23. Cette forte réduction est la conséquence principale d'un décret de 2005 qui réglemente la possibilité donnée à des acteurs privés de recycler des billets (banques, transporteurs de fonds principalement). De ce fait, les PSE se sont enchaînés au fil des années avec leurs lots de suppressions d'emplois, de mobilités géographiques et de licenciements ! Cette casse sociale sans précédent a fait l'objet de nombreuses batailles juridiques avec l'administration de la Banque dont le point d'orgue a été le PSE mis en place en 2018... la DIRECCTE de l'époque, maintenant la DREETS-DDETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ne se prononçant pas sur la validité de celui-

ci en laissant s'écouler le délai de 21 jours prévu dans la procédure de validation.

Lors d'une séance de CSE-C le 20 janvier 2021. Le gouverneur de la Banque de France a de nouveau annoncé la fermeture de 13 nouvelles caisses institutionnelles (Saint-Étienne, Besançon, Brest, Tours, Mulhouse, Nancy, Amiens, Perpignan, Rodez, Le Mans, Avignon, Gap et Bayonne) courant 2022 avec comme corollaire la suppression de 134 postes, chiffre très largement sous-estimé puisqu'il ne comprend pas les agents affectés à des missions de contrôle et de sécurité. La vie de bon nombre de nos collègues a été impactée, certains ayant déjà subi des mobilités contraintes lors de précédentes fermetures de caisses. Un plan de départ volontaire (PDV) a été négocié à cette occasion.

Il a également annoncé une « clause de revoyure » fin 2022 (reportée à 2023), qui laisse craindre de nouvelles fermetures et donc de nouvelles suppressions de postes. Ce nouveau plan d'adaptation du réseau des caisses serait justifié par une baisse importante de l'utilisation du cash par nos concitoyens et l'essor du e-commerce et des paiements électroniques. Pour nous, ces arguments ne doivent pas masquer la réalité. **Notre institution franchit une nouvelle étape vers la privatisation de tout un pan de son activité.**

Notre inquiétude tient au fait que le taux de recyclage n'étant pas uniforme partout en France, les transporteurs pourraient s'entendre pour se partager le territoire. La Banque nous a garanti qu'une obligation leur est imposée de limiter le recyclage dans les endroits proches de nos caisses existantes afin que celles-ci puissent continuer à être alimentées en billets. Un point d'attention reste cependant le recyclage effectué directement par le réseau bancaire.

### Encore et toujours des suppressions d'emplois

Depuis son arrivée à la tête de notre institution, le gouverneur Villeroy de Galhau n'a eu de cesse de vouloir accélérer « la modernisation » de la Banque de France. Le nouveau plan stratégique s'étend sur les années 2020-2024 et a fait l'objet d'une présentation lors d'un CSE Central en mars 2021. Nous avons fait paraître un communiqué inter-syndical dénonçant une gestion « dogmatique » des effectifs. Nous ne pouvons que nous interroger sur le bien-fondé des suppressions de postes et sur leurs conséquences. Ce plan portera les effectifs à 8 777 EATP en 2024 (-600 EATP).

L'articulation de ce plan repose sur 4 axes : soutenir l'économie, servir la société et l'Europe, assurer l'avenir, être une entreprise attractive. Pour autant, nous sommes très perplexes quant aux conditions qui seront mises en œuvre pour la réalisation de ces objectifs. De fait, lors de la présentation de ce plan nous avons fait part de nos interrogations sur les aspects suivants :

- la pression croissante dans les objectifs fixés au détriment des conditions de travail,
- la nécessité d'améliorer les outils informatiques mis à la disposition de nos collègues en particulier au service des « entreprises »,
- notre opposition à l'augmentation de la rémunération variable comme outil de motivation,
- un point de vigilance sur la prévoyance obligatoire instaurée à la Banque en dépit de réalisations des économies réalisées avec la fermeture de GESCCO.



Manifestation du 31 janvier 2023

Elle ne profitera qu'à une certaine catégorie d'actifs. Nous aurions souhaité que les retraités, pénalisés eux aussi par cette fermeture, puissent bénéficier d'une redistribution des économies.

- le manque d'attractivité des Succursales de Présence de Place. Nous ne voulons pas que les agents de ces unités soient désavantagés dans leur carrière car y travailler est souvent considéré par certains comme devant être transitoire.

- nous avons souligné qu'il était important d'intégrer les alternants qui ont déjà fait leurs preuves dans l'entreprise s'ils le désirent tout en préservant la voie de recrutement par concours qui fait une de nos spécificités.

### La réforme des retraites : c'est NON

Autre sujet d'actualité, notre régime de retraite est considéré comme spécial par le gouvernement, or depuis de nombreuses années nous sommes alignés sur la fonction publique et la seule spécificité de notre régime réside dans une caisse de réserve totalement alimentée et provisionnée par les cotisations des agents de la Banque au prix de lourds sacrifices dont le taux de cotisation qui n'a cessé d'augmenter au fil des ans et des revalorisations salariales quasi nulles pendant de nombreuses années.

Depuis 2 ans, les excédents dégagés par la caisse de réserve ont été intégralement

reversés à l'État. Même si la clause du grand-père était appliquée, nous ne pouvons accepter que les nouveaux entrants dans notre institution soient traités différemment des anciens.

Un groupe de travail a été mis en place avec l'administration de la Banque de France dans le but de défendre notre régime auprès du ministère. Sur ce sujet le gouverneur de la Banque de France, dès qu'il en a l'occasion, intervient en affirmant que les agents de la BDF ne bénéficient pas d'un régime spécial plus favorable. Bien évidemment, FO BDF mènera le combat âpre dans cette défense.

### Votez FO pour un syndicalisme libre, indépendant et réformiste

Nous entrons dès à présent dans une période très importante pour le syndicat FO Banque de France, les élections sociales. Celles-ci auront lieu du 6 au 15 mars 2023.

Notre objectif principal pour ces élections sociales sera de maintenir et renforcer notre représentativité. Cela ne se fera pas sans mal du fait en partie du contexte social national, mais aussi parce que le gouvernement de la Banque, de part ses prises de positions et différentes stratégies mises en place, cristallise les mécontentements. Le sentiment d'incertitude de notre société pousse encore plus notre syndicat à rassurer, accompagner, accueillir, et promouvoir chacun dans ses besoins, ses perspectives.

**Face à un individualisme avéré nous œuvrons tous les jours pour donner du sens à notre action collective qui aujourd'hui, nous en sommes conscients, a évolué. La période pandémique que nous avons vécue a constitué une rupture dans les relations sociales au sein de l'entreprise. Le collectif a été malmené et le télétravail ne le facilite pas.**

Chacun, parce qu'il se sent à sa place, pourra envisager l'avenir. C'est ce que nous avons proposé à la Banque par l'intermédiaire d'une « culture d'entreprise partagée », en son sein et plus largement au sein de l'Eurosystème. Nous continuerons dans cette voie.

Le partage et le respect seront les valeurs fortes de notre stratégie de développement.

Nous poursuivrons la défense des intérêts de chaque agent de la Banque de France, cadre ou non cadre, contractuel ou titulaire. Cela passe bien évidemment par tout ce qui concerne la rémunération mais aussi par l'amélioration des conditions de travail, la défense de l'emploi...

Conscients de notre perfectibilité, et dans un souci permanent d'amélioration, c'est dans la fédération du collectif, et la mise en lumière de nos valeurs que nous maintiendrons un syndicat fort et moderne.



BANQUE DE FRANCE

## Congrès CCRF FO et du SCL FO



C'est dans la ville natale de Georges Brassens, à Sète, du 24 au 26 janvier, que les délégués des deux syndicats FO de la DGCCRF et du Service Commun des Laboratoires se sont retrouvés à l'occasion de leur congrès respectif.

Les débats ont débuté alors même que la bataille pour le retrait de la réforme des retraites était engagée au niveau interprofessionnel. Les délégués ont réaffirmé leur opposition totale à cette réforme et leur total soutien à l'action unitaire des organisations syndicales.

A la DGCCRF, l'actualité a été dominée par le transfert de la mission « sécurité alimentaire » à la DGAL, décision prise en catimini à l'occasion de la dernière réunion interministérielle sous l'ère du gouvernement Castex en mai dernier. L'imbroglio du « qui fait quoi » suite à ce transfert a alimenté les débats, alors que dans le même temps la DGCCRF perd de nouveaux emplois en 2023.

Au SCL, les débats se sont concentrés sur les suites de l'audit du CGE, enfin publié en octobre dernier, et dont les conclusions n'augurent rien de bon, entre concentration et spécialisation des analyses par laboratoires et la fermeture envisagée d'un ou deux laboratoires, sans qu'à cette heure ils soient nommés. Cette situation occasionne un stress auprès de l'ensemble de personnels de laboratoires.

Les congressistes ont également pu établir un bilan des dernières élections professionnelles de décembre dernier, où les deux syndicats ont confirmé leur représentativité dans leurs nouvelles instances.

A noter que FO demeure la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans les directions départementales interministérielles, dans lesquelles les 2/3 des agents CCRF sont électeurs.

Si du côté des camarades FO du SCL, la confiance a été renouvelée au bureau sortant avec en exergue la reconduction comme Secrétaire Générale de Sophie Mahé, l'heure était au renouvellement de l'équipe militante à la CCRF FO.

Après le départ l'été dernier de Françoise Lagouanère, notre camarade Dominique Gendron a assuré une période transitoire de quelques mois comme secrétaire général, avant à son tour de bénéficier d'un départ en retraite.

Les délégués ont remercié nos deux camarades pour l'engagement militant qui a permis dans une période difficile de faire vivre le syndicat.

C'est donc avec une équipe renouvelée que le syndicat s'engage dans ce nouveau mandat, avec en particulier l'élection comme Secrétaire Générale d'Émilie Patteyn.

Membre du bureau précédent comme trésorière nationale, Émilie siège également depuis plusieurs années au Comité Social des DDI.

L'objectif fixé par les congressistes est clair : développer FO à la CCRF, en rappelant nos valeurs de liberté et d'indépendance.

C'est avec le plein soutien de la fédération que les deux syndicats ont clôturé leurs travaux, avant se retrouver autour du verre de l'amitié dans le cadre d'une belle soirée fraternelle.

## Congrès et stages



En haut : Congrès du SNATEI  
Chedigny (37)  
du 16 au 18  
novembre 2022

En bas : Stage fédéral  
à Paris  
du 15 au 17  
novembre 2022

## Fiscalité du capital Un ruissellement cantonné à 0,1% des foyers fiscaux

Pour mémoire, le gouvernement a supprimé la taxation des revenus financiers au sein de l'Impôt sur la Fortune (ISF) en 2018. Il l'a remplacée par une flat tax (impôt forfaitaire) à 30% sur les dividendes et intérêts tout en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33% à 25% en 2022 avec comme objectif principal d'agir sur l'investissement productif des entreprises.

### Un patrimoine financier important détenu par un petit nombre de ménages

Après les deux guerres mondiales, la mise en place d'impôts progressifs a permis de réduire les inégalités liées à la détention du patrimoine très concentrée en France. Depuis les années 80, les politiques fiscales sont devenues plus favorables pour les ménages les plus aisés, les revenus tirés du patrimoine ont augmenté plus vite que les salaires accentuant ainsi les inégalités avec les revenus du travail. Les dispositions fiscales sur le dernier quinquennat ont renforcé cette tendance avec l'instauration du PFU (prélèvement forfaitaire unique) sur les capitaux mobiliers et la suppression de l'imposition des actifs financiers dans l'ISF transformé depuis 2018 en IFI (impôt sur la fortune immobilière) sur les seuls actifs immobiliers. En 2021, selon l'INSEE1, seuls **16,7% des ménages** détenaient des valeurs mobilières et **1% des ménages les mieux dotés** plaçaient leur patrimoine surtout dans des actifs financiers.

Selon le Comité d'évaluation de France Stratégie, les **dividendes éligibles au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)** sont stables depuis 2018 (de l'ordre de **24 Mds** sur les 3 dernières années) mais en nette hausse depuis 2017 (**14,3Mds**) et concentré sur un petit nombre de ménages. En effet, **64% des dividendes** sont perçus par les ménages déclarant plus de 100 000 de dividendes en 2020 dont 24% pour des montants supérieurs à 1 million d'Euros. Ce constat est identique en ce qui concerne la réalisation de

plus-values : depuis la réforme de 2018, **3 900 foyers fiscaux** (0,01% des foyers) concentrent 71% des plus-values mobilières en 2020 contre 62% en 2017.

Une note de l'Institut des politiques publiques, sur la réforme de la fiscalité du capital confirme ces constats en concluant que ces dispositions ont surtout augmenté le niveau de vie d'une minorité de ménages de 2018 à 2022 (soit **0,1% de des foyers fiscaux**), ce qui constitue, en ce sens, des mesures particulièrement dégressives sur le plan social.

L'INSEE précise en outre que la pandémie a engendré une très forte augmentation du patrimoine financier des ménages avec un surplus estimé par la Banque de France à 142 Mds d'Euros entre le premier trimestre 2020 et le premier trimestre 2021 alors que 98% des ménages déclaraient ne pas avoir modifié leurs choix de support d'épargne...

Sur l'année 2020, France Stratégie a bien constaté une baisse des plus-values mobilières réalisée pour les ménages les plus aisés sans incidences sur l'évolution des revenus éligibles au PFU et sans impact important sur le niveau de revenus des ménages les plus riches.

Cette répartition n'a pas modifié fondamentalement la détention de revenus éligibles au PFU qui constituent toujours plus de la moitié des revenus des **0,1% des foyers les plus aisés**. La baisse liée à l'imposition sur cette catégorie de revenus des capitaux mobiliers (au lieu du barème progressif à l'Impôt sur

le revenu pratiqué en 2017) a donc surtout bénéficié en priorité à cette minorité de foyers fiscaux depuis 2018 (- 4,5 points) selon ce dernier rapport.

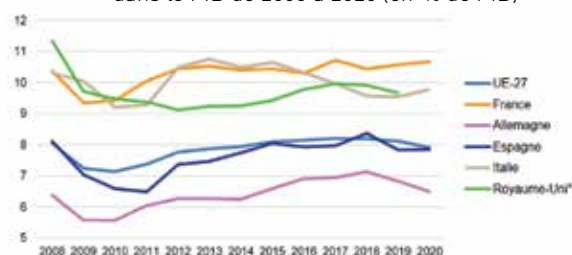
Pour FO, la majorité des dividendes distribués concernent les 0,1% des foyers les plus aisés et cette réforme fiscale du PFU favorise la concentration du patrimoine financier en creusant les inégalités liées à la détention du patrimoine.

### La position de la France dans le niveau d'imposition des revenus du capital

Selon le Comité d'évaluation, la part des prélèvements obligatoires sur le capital dans le PIB en France est relativement stable sur la dernière décennie. Elle représente 10,7 points de PIB en 2020 proche du niveau de 2008 (10,4%) mais une réduction importante est observée depuis la crise financière de 2009 comme l'indique le graphique publié par France Stratégie.

En octobre 2021, le Comité d'évaluation indiquait que les prélèvements obligatoires sur les revenus du capital exprimés

Part des Prélèvements sur le capital dans le PIB de 2008 à 2020 (en % de PIB)



Nombre de foyers redevables de l'ISF/IFI de retour en France de 2011 à 2020 [Source : DGFIP]

Année de retour	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nature de l'impôt	ISF						IFI			
Année d'imposition	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevables de l'ISF/IFI (en milliers)	0,33	0,32	0,33	0,38	0,39	0,47	0,25	0,38	0,34	0,38

en pourcentage du PIB (entreprises /ménages) s'établissaient au même niveau en 2019 qu'en 2017. Pour France Stratégie, avec la réforme de l'ISF et l'instauration du PFU les taux d'impositions sur les capitaux mobiliers ont bien été ramenés dans la moyenne observée des principaux pays de l'OCDE. Cette comparaison demeure toutefois difficile compte tenu des différences d'assiette et taux d'imposition pratiqués par les Etats membres. Selon le Comité, la baisse de l'impôt sur les sociétés à 25% en 2022 pourrait également confirmer cette tendance à la baisse des prélèvements sur le capital dans le PIB en France, même si ce taux demeure supérieur à la moyenne européenne.

Une note du Conseil d'Analyse Economique sur la fiscalité des revenus du capital parue en 2013 soulignait déjà que les impôts sur le capital rapportés à l'ensemble des recettes fiscales se rapprochaient de la moyenne européenne (23% en France contre 20% dans l'UE) et que ces revenus étaient déjà fortement concentrés au sein des foyers fiscaux les plus aisés.

### Impact de la réforme de l'ISF sur l'exil fiscal et les retours par le Comité d'évaluation :

Pour mémoire, selon les données de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) 360 000 foyers fiscaux étaient redevables de l'ISF en 2017 pour des rentrées fiscales d'un montant de 5,19 Mds alors que l'IFI concernait seulement 132 000 redevables en 2019 (rendement financier de 1,9Md sur le seul patrimoine immobilier) après exclusion des actifs financiers.

Cette réforme génère donc un manque à gagner pour les finances publiques de plus de **3,2 Mds d'Euros**.

Concernant l'exil fiscal, le Comité d'évaluation évoque 380 retours pour 220 départs en 2020 mais la population concer-

née est concentrée à 33% sur le dernier quintile du revenu fiscal de référence de la population redevable de l'IFI, soit quelques centaines de foyers fiscaux sur **150 000 redevables** de l'IFI.

Ces foyers fiscaux partis pour l'étranger acquittaient un IFI de 2,5 millions d'Euros en 2020, (soit 0,2% du total de l'IFI) et ne représentent que peu de redevables de 2011 à 2020 d'après les données de la DGFIP.

*Voir tableau ci dessus*

Pour FO, les effets sur l'expatriation des ménages et les retours pour des raisons uniquement fiscales restent à démontrer si l'on en juge par le faible pourcentage de redevables concernés assujettis à l'ISF jusqu'en 2018 ou à l'impôt sur la fortune immobilière.

### Effets sur le financement des entreprises/réorientation de l'Épargne

Pour le Comité d'évaluation, le PFU, la baisse de l'impôt sur les sociétés et la transformation de l'ISF en IFI ont pu inciter les sociétés non financières à verser plus de dividendes aux actionnaires et donc à augmenter les patrimoines financiers des ménages. Ce patrimoine financier brut des ménages s'élevait à **6025 Mds d'euros** au 31/12/21 détenu à 68% sous forme de titres et d'assurance vie et 30% sous forme de liquidités (dépôts, billets, pièces).

Toutefois, de l'aveu même des quatre rapports du Comité d'évaluation, il n'est pas démontré que ces réformes de la fiscalité du capital aient eu d'effets macroéconomiques directs en termes d'investissements ou de financement des entreprises !

Pour FO, la baisse de l'IS a permis aux sociétés de distribuer plus de dividendes. De même, la baisse de l'imposition des actionnaires aboutit mécaniquement à dégager des plus-values plus impor-

tantes. En conséquence, ce sont principalement les dirigeants d'entreprises ou les ménages les plus aisés qui bénéficient de ces dispositions et non l'ensemble de la population disposant en majorité seulement de revenus salariaux !

Encore une fois, les conséquences de ces mesures ont surtout conduit à un manque à gagner important pour les finances publiques (-11 Mds pour l'IS et pertes de recettes de 3 à 5 Mds /an avec la transformation de l'ISF en IFI et le PFU), des recettes qui auraient pu contribuer à améliorer nos services publics soumis à de fortes tensions pendant la Covid ou à lutter contre l'inflation.

Autre problème de taille pour Force Ouvrière, contrairement aux revenus salariaux connus à l'euro près par l'administration fiscale, il existe toujours une **forme d'opacité de versement des dividendes** et plusieurs obstacles demeurent pour les appréhender en comptabilité nationale et à fortiori au niveau mondial :

- Il n'existe toujours pas de source d'information précise concernant la distribution nette des dividendes si ce n'est par les déclarations des revenus mobiliers perçus par les ménages comme en témoigne une note du CNIS de mai 2018 et son rapport concernant l'évaluation des flux financiers dans la comptabilité nationale ;
- Les sociétés assujetties à l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques) sont seulement évaluées à partir de la base ESANE (Revenus catégoriels professionnels déclarés en BIC, BNC ou BA dans la déclaration de revenus 2042C pro) ;
- Les entreprises non cotées contrôlées par des personnes physiques adaptent les versements des dividendes en fonction de la fiscalité ;
- Le poids croissant de l'international

dans l'activité des multinationales du CAC 40 selon un article paru dans les Echos de 78% en 2020 contre 75% en 2019 ;

- Optimisation fiscale pour les multinationales, holding ou évasion fiscale de sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux échappant totalement à l'impôt (Impôt sur les Sociétés / Impôt sur le revenu) reposant uniquement sur des estimations de revenus non déclarés et absence d'évaluation officielle de la fraude fiscale pour la France comme l'a déjà dénoncé Force Ouvrière;
- Au-delà du versement des dividendes, il faut aussi rappeler que les entreprises peuvent également contourner l'impôt sur les bénéfices en prenant en charge des dépenses personnelles de leurs dirigeants ou associés (distributions occultes, avantages en nature, abus de biens sociaux) sanctionnées par le droit fiscal mais dans les faits de moins en moins réprimées compte-tenu de la baisse des opérations de contrôle sur place, des suppressions d'emplois à la DGFiP ou du manque de moyens du parquet national financier dénoncé encore dans un récent rapport par la Commission des Finances de l'AN.

### Selon l'IPP et l'INSEE, les mesures socio fiscales de 2018 à 2022 ont fait augmenter le niveau de vie des 1% les plus aisés !

Une étude de l'Institut des Politiques Publiques, sur l'évaluation du budget 2022 avait également évalué l'impact redistributif des mesures socio fiscales sur la période 2018-2022. Ce constat est également assez clair, au-delà de la réforme sur les revenus du capital, ces mesures ont bien abouti à une augmentation de 2,8% du niveau de vie des 1% des français les plus aisés (vivant avec en moyenne

126 654€/an) soit un gain de 3 518€. Le gain de niveau de vie à l'intérieur de ce groupe est de plus de 4% pour 0,1% des ménages ! A l'inverse, ces dispositions ont eu peu d'effets sur les 5% de ménages les plus pauvres et ont même provoqué une baisse de revenus pour certaines catégories comme les retraités ou les fonctionnaires (gel du point d'indice de 2018 à juillet 2022).

Le dernier rapport de l'INSEE paru en novembre 2022 dans son portrait social sur l'impact des réformes socio fiscales décidées en 2020/2021 fait par ailleurs état d'une **augmentation du niveau de vie de la moitié des ménages les plus aisés** en France (baisse du barème de l'impôt sur le revenu, suppression de la taxe d'habitation). Cette augmentation peut aller jusqu'à 470 euros annuels en moyenne pour les personnes dont les revenus se situent entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> déciles, contre 90 pour les 50% les plus modestes.

Selon l'INSEE, ces mesures ont contribué à augmenter le taux de pauvreté de 0,1%, malgré les aides ponctuelles comme le chèque énergie.

### Pour FO, une vaste réforme fiscale est nécessaire

Comme le rappelle une note de France Stratégie, la répartition des patrimoines est très inégalitaire en France, **10% de la population** détenant plus de la moitié du patrimoine total. Cette tendance s'est de surcroît accentuée ces dernières années du fait de la financiarisation de l'économie et de l'envolée des prix de l'immobilier.

Selon la Banque de France, les actifs financiers ont pris une place de plus en plus marquée depuis les années 90 notamment au sein des 1% de ménages les plus aisés avec la hausse des cours

en bourse (La capitalisation boursière du CAC 40 a été multiplié par trente passant de 63 Mds en 1988 à 2 000 Mds d'Euros en septembre 2022 selon le dernier rapport de l'Observatoire des multinationales).

Contrairement aux arguments des organisations patronales et de l'actuel Gouvernement, les dispositions fiscales précédentes de 2013 sur la taxation des dividendes (imposition au barème progressif de l'IRPP au même titre que les salaires) n'ont pas eu d'effets négatifs sur l'investissement des entreprises et sur l'emploi selon une étude de chercheurs. Elle démontre en particulier que les entrepreneurs ont préféré l'investissement et renforcé leur trésorerie plutôt que de verser des dividendes. A l'opposé des idées reçues et thèses néolibérales, la hausse de la fiscalité sur les dividendes ne pénalise donc pas l'investissement et peut même soutenir l'économie notamment en période de ralentissement de la croissance.

Enfin pour Force Ouvrière, il est nécessaire d'utiliser le volet de la **redistribution** vers ceux qui ne disposent d'aucun patrimoine et corriger ainsi les inégalités liées à la concentration du patrimoine particulièrement marqué en France comme le souligne l'INSEE et comme le suggérait la note précitée de France Stratégie sur le patrimoine. La politique de baisse d'impôts sur les ménages les plus aisés risque en effet de se poursuivre avec le projet d'allègement des droits de succession<sup>16</sup> souhaité par l'exécutif devant initialement être intégré dans le PLF 2023... mais qui a fait l'objet d'un report pour des raisons essentiellement budgétaires.

**Force Ouvrière a toujours plaidé pour réhabiliter les impôts progressifs afin de réduire les inégalités.**



**FÉDÉRATION  
DES FINANCES**



« **COMME MOI,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Isabelle, Inspectrice des finances publiques*

La CASDEN est partenaire de la Fédération des Finances FO



PARTENAIRE PREMIUM

[casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

**BANQUE POPULAIRE** 

**La retraite à 64 ans  
+2 ans fermes  
pour tout le monde !**



**Pour FO  
C'EST NON !**